

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20799**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle ACTIVITÉS ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION: WEB MANAGEMENT

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Picardie Jules Verne - Amiens	Président de l'université de Picardie Jules Verne, Recteur de l'Académie, Président de l'université de Picardie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif 1: former des community-manager

Le community manager est chargé de fédérer une communauté d'internautes autour d'un intérêt commun, d'animer les échanges sur ce thème, de les modérer et de créer de l'interaction par le biais de stratégies d'animation tout en veillant au respect des règles de bonne conduite au sein de la communauté. C'est aujourd'hui un rouage essentiel pour assurer la visibilité du site étant donné le nombre extraordinaire de sites qui sont ouverts et qui continuent de s'ouvrir. Il est chargé de créer des événements qui fidélisent les lecteurs du site et donc de transposer les techniques de communications en particulier avec un public souvent jeune et habitué à surfer de site en site. Il est chargé de retenir son attention pour transformer un passant en habitué, il doit créer du buzz ou faire de la communication virale. Bien évidemment cela sera réalisé en maîtrisant l'environnement économique et juridique.

L'objectif 2: Former des référenceurs

Le référenceur est chargé d'améliorer la visibilité et l'audience d'un site internet. Il doit définir les univers thématiques du secteur, auditer l'audience, faire du benchmarking, et mettre en oeuvre les préconisations en terme de visibilité pour les robots animant les moteurs de recherche. Il doit également mettre en place des campagnes de netlinking et enfin éditer des rapports de surveillance et de réajustements pour le community-manager afin d'orienter les actions à mener. C'est un poste qui est de plus en plus stratégique pour toute entreprise qui ne bénéficie pas d'une aura particulière

L'objectif 3: Former des communicants web

La mission d'un chargé de communication web est d'œuvrer à la promotion et à la valorisation de l'organisation (entreprise, administration,...) et de son offre ou de ses services sur Internet, la rédaction orientée web est une composante essentielle de ce métier. Il est nécessaire d'adapter le style de communication au Web en intégrant les sons et les vidéos, en renvoyant sur des sites identifiés,...

Globalement, le futur diplômé sera préparé à l'exercice d'un panel de métiers lui permettant de viser la fonction de Web manager après l'exercice d'une expérience professionnelle. Chaque étudiant, en fonction de ses goûts pourra s'orienter vers le métier de son choix parmi les trois ci-dessus. Cependant nous savons que, dans une PME, il risque de remplir les trois fonctions simultanément, c'est la raison qui nous conduit à proposer cette formation qui développera les compétences dans ces trois domaines.

- Webmastering,
- Référencement,
- Webmanagement
- Community management

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprise qui veut communiquer au moyen des réseaux est concernée

Community Manager
Concepteur de sites multimédias
Responsable marketing internet
Management Relation commerciale
Stratégie commerciale

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1705 : Marketing

M1704 : Management relation clientèle

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque module, à l'exception du module projet, fait l'objet :

D'une évaluation en contrôle continu qui sera faite tout au long de l'année et d'une évaluation par un examen. Le contrôle continu peut se faire sous forme de devoirs, libre ou surveillé, de QCM, d'interrogation orale, de rapports écrits ou toute combinaison reprenant tout ou partie de ces éléments. Les précisions par module seront exposées lors de la réunion de rentrée.

La note du module sera la moyenne pondérée entre la note de contrôle continu et celle de l'examen.

La moyenne des notes pondérée par les crédits ECTS affectés à ces notes des Unités d'enseignement permettra d'obtenir la moyenne théorique de l'étudiant (MT).

Le projet et le stage sont évalués par un jury qui prend en compte l'évaluation: du rapport, de l'entreprise partenaire, de la soutenance publique.

La moyenne pondérée du projet et du stage pour l'étudiant en formation initiale ou du stage pour l'étudiant en alternance correspond à sa moyenne pratique MP

La note globale de la licence professionnelle est obtenue par moyenne des notes théorique et Pratique $N = (MT+MP)/2$

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à MT et à MP. Il n'y a pas de compensation possible entre les notes théoriques et pratiques.

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury spécifique VAE désigné selon les lois en vigueur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 22 janvier 2014

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 septembre 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

INSSET de Saint-Quentin-UPJV

48 Rue Raspail

02100 Saint-Quentin

INSSET de saint-Quentin

Université de Picardie Jules Verne

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Somme (80) [AMIENS]

INSSET de Saint-Quentin-UPJV

48 Rue Raspail

02100 Saint-Quentin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSSET de Saint-Quentin-UPJV

48 Rue Raspail

02100 Saint-Quentin

Historique de la certification :